

Les informations de composition contenues dans ce document sont données dans le cadre des exigences associées à la réglementation (UE) 2015/830 modifiant le règlement CE 1907/2006 (REACH).

## 1 . Identification de l'article et de la société

### 1.1. Identificateur de produit

**Nom du Produit:** WS00003625

**Description :** Lingette non-tissée texturée imprégnée avec du solvant.

### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

**Utilisations identifiées:** Produit d'entretien.

### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société:** GEKATEX SA

181 rue Léon Beauchamps  
59930 La Chapelle D'Armentières  
FRANCE

**Téléphone** 00 33 3 20 17 97 00

**Adresse E-mail** [contact@gekatex.com](mailto:contact@gekatex.com)

### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

**Téléphone INRS-ORFILA** 00 33 1 45 42 59 59

## 2 . Identification des dangers

### 2.1. Classification de la substance ou du mélange (CE) 1272/2008

**Dangers physiques** Produit inflammable : catégorie 2.

**Dangers pour la santé humaine** Lésions oculaires graves/ irritation oculaire : Catégorie 2  
Toxicité spécifique : Catégorie 3 (système nerveux central)

**Dangers pour l'environnement** Toxicité aigüe des milieux aquatiques : hors catégorie  
Toxicité chronique des milieux aquatiques : hors catégorie

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Pictogrammes



GHS07



GHS02

### Mention d'avertissement

Danger

### Mentions de danger

H228 – Solid inflammable  
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux  
H336 - Peut provoquer somnolence ou vertiges.

### Mentions de mise en garde

P210 - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. — Ne pas fumer.  
P261 - Éviter de respirer les vapeurs/aérosols.  
P280 - Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.  
P304+340+P312 – EN CAS D'INHALLATION : Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.  
P305+P351+P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.

### Etiquetage des détergents

Solvant

## 2.3 Autres Dangers

Le solvant du produit peut accumuler des charges statiques susceptibles de provoquer une ignition. Le produit peut dégager des vapeurs qui forment rapidement des mélanges inflammables. L'accumulation de vapeur peut exploser en cas d'ignition.

### 3. Composition / Informations sur les Composants

Seul les produits répondants aux critères de classification comme produit dangereux selon la CLP ("Classification Labelling and Packaging of substances and mixtures" / Regulation (EU) 1272/2008) sont repris dans les tableaux joints

#### 3.1. Substances

Non Applicable. Ce produit est défini comme un mélange.

#### 3.2. Mélanges

CAS Number	CE Number	Percentage	IUPAC Name	INCI Name	Classification CE1272/2008 <sup>(1)</sup>
67-63-0	200-661-7	65%-75%	propane-2-ol	propane-2-ol	Flam. Liq. 2, H225 Eye Irrit.2, H319 STOT SE3, H336

(1) : Libellés complets des classifications H et P présent au paragraphe 2

### 4. Premiers Secours

#### 4.1. Description des premiers secours

<b>Inhalation</b>	Amener à l'air libre en cas d'inhalation massive. Respiration artificielle en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire. Consulter un médecin.
<b>Ingestion</b>	Ne pas faire vomir, rincer la bouche. Consulter d'urgence un médecin et lui montrer l'étiquette.
<b>Contact cutané</b>	En cas de contact, rincer immédiatement la peau à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés puis les laver avant de réutiliser. Consulter un médecin s'il apparaît des symptômes inhabituels.
<b>Contact oculaire</b>	Enlever les lentilles de contact et ouvrir largement les paupières. Rincer à l'eau. Continuer de rincer pendant au moins 15 minutes et consulter un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

<b>Symptômes</b>	L'inhalation des vapeurs à des concentrations élevées peut provoquer des symptômes tels que maux de tête, vertiges, fatigue, nausées et vomissements
------------------	--

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

<b>Traitement</b>	Traiter de façon symptomatique.
-------------------	---------------------------------

## 5. Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Tous les agents d'extinction sont autorisés: mousse, sable, dioxyde de carbone, eau, poudre.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Eventuellement et à cause de matières organiques, un incendie pourrait produire une épaisse fumée noire. L'exposition aux produits de décomposition pourrait comporter des risques pour la santé. Ne pas respirer les fumées.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Equipements de protection particuliers : Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant (appareil de protection respiratoire autonome isolant) et des vêtements complet de protection.

## 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Se référer aux mesures de protection énumérées dans les rubriques 7 et 8.  
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.  
Eviter tout contact avec la peau et les yeux.  
Eviter d'inhaler les vapeurs. Ventiler les locaux.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Eviter l'entrée du déversement ou l'écoulement dans les canalisations, les égouts ou les cours d'eau. Informer les autorités compétentes en cas de pollution environnementale (égouts, cours d'eau, sol et air).

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

**Méthodes de nettoyage** : Absorber le déversement avec du sable ou tout autre absorbant inerte. Collecter le déversement pour sa récupération ou son évacuation dans des conteneurs scellés via un prestataire agréé pour l'élimination des déchets. Rincer la zone contaminée à grandes eaux.

### 6.4. Référence à d'autres sections

/

## 7. Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions d'utilisations – Dans le cadre d'une utilisation intensive de la lingette :  
Veillez à faire porter des gants de protection adaptés à vos équipes, ceci afin d'éviter un assèchement excessif de la peau pouvant amener à des irritations cutanées.

Changer régulièrement les gants.

Contrôler la perméabilité avant chaque nouvelle utilisation du gant.

Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation. Il convient de tenir compte du fait que la résistance d'un gant est influencée par des facteurs tels que la température d'utilisation du produit, sa concentration, l'épaisseur du gant, le temps d'immersion. Préserver du risque chimique demande de connaître également l'ensemble des autres paramètres propres au poste de travail (risque mécanique, thermique, dextérité requise, manipulation de pièces abrasives). Se référer aux informations sur les résistances chimiques du fabricant de chaque gant et mener un essai préalable pour déterminer si le gant est adapté aux conditions d'utilisations réelles. Veillez également à vous assurer que la zone dans laquelle le produit est utilisé est suffisamment aérée afin d'éviter une inhalation en trop forte concentration de vapeur d'isopropanol.

#### **Matériau des gants :**

- Caoutchouc fluoré (Viton)
- Caoutchouc nitrile
- Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Épaisseur du matériau recommandée: selon fabricant.

Sensibilisez bien vos opérateurs sur le fait qu'ils doivent éviter de se toucher les yeux si leurs mains sont encore humides/imprégnées de solvant. Par contre, au vu du temps d'évaporation très rapide du solvant, les risques sont très limités.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Précautions de stockage - Conserver hors de la portée des enfants. Stocker à l'écart des produits suivants: Oxydants. Tenir à l'abri des sources d'inflammation (flamme, étincelle, point chaud).

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Dans le cadre d'une utilisation non intensive de la lingette de type désinfection de poste de travail par opérateur sur une fréquence n'excédant pas 5 désinfections par jour (Prise et rendu de poste puis toutes les 2h), il a été démontré dans l' « Assessment report » du Propan-2-ol du 13 Janvier 2015, que les valeurs d'exposition, cutanées et respiratoires, étaient considérées comme bien en-dessous des seuils d'alerte, que ce soit en toxicité aiguë ou chronique.

Ainsi, dans le cadre d'une utilisation non intensive, et uniquement dans ce cas :

- Le port des gants peut être jugé comme non nécessaire
- La mise en place de mesures de protection respiratoires n'est pas nécessaire si la pièce est normalement aérée (ne pas utiliser et laisser le sachet ouvert dans un environnement contigu, clos et non aéré au risque de ressentir une irritation des yeux et de légers étourdissements)

Dans le cadre d'une utilisation intensive, merci de vous référer aux conseils de prudence (7.1), et prévoir donc une protection cutanée (7.1) ainsi que des protections respiratoires (renouvellement suffisant de l'air de la pièce et/ou masque respiratoire) adaptée (Cartouche de type A).

## 8. Contrôle de l'exposition / Protection Individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

Composants présentant des valeurs-seuils à surveiller par poste de travail :

Nom INCI	Nom IUPAC	VME(ppm)	VME (mg/m3)	VLE (ppm)	VLE (mg/m3)
isopropanol	propane-2-ol	200	500	400	1000

### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Protection des yeux/du visage

Porter des lunettes de protection contre les projections de produits chimiques.

**Protection des mains** Porter des gants de protection pour éviter les contacts directes avec le liquide d'imprégnation

#### Autre protection de la peau et du corps

Porter un vêtement de protection approprié comme protection contre les projections ou la contamination.

**Protection respiratoire** Porter un appareil de protection respiratoire équipé d'une cartouche adaptée.

## 9. Propriétés Physico Chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<b>Forme</b>	Produits Imprégnés
<b>Couleur</b>	solvant : Incolore
<b>Odeur</b>	alcool
<b>Flash Point</b>	Non pertinent
<b>Fusion Point</b>	Non pertinent
<b>Limite d'explosivité Supérieur</b>	13 (Pourcentage volumique approximatif dans l'air)
<b>Limite d'explosivité Inférieur</b>	2 (extrapolé)
<b>PH</b>	Non pertinent
<b>Viscosité</b>	Non Pertinent
<b>Densité relative</b>	Non Définie
<b>Autres Informations</b>	Non Pertinent

### 9.2. Autres informations

/

## 10. Stabilité et Réactivité

### 10.1. Réactivité

/

### 10.2. Stabilité chimique

Stable à température ambiante.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les produits suivants peuvent réagir fortement avec le produit: Oxydants.

### 10.4. Conditions à éviter

Flammes nues et sources d'ignition d'énergie élevée

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Produit ne se décomposant pas à température ambiante

## 11. Information toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

<b>Inhalation</b>	Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.
<b>Ingestion, aspiration</b>	Les résultats de tests ou d'études ne satisfont pas les critères de classification.
<b>Contact cutané</b>	Légèrement irritant pour la peau en cas d'exposition prolongée (Dégraisse la peau ce qui peut causer la sécheresse et la rugosité de la peau)
<b>Contact oculaire</b>	Peut causer une sévère irritation.

## 12. Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Le solvant s'évapore facilement de la surface de l'eau. N'est pas susceptible d'être nocif pour les organismes aquatiques.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Solvant Intrinsèquement biodégradable

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Non déterminé

### 12.4. Mobilité dans le sol

Solvant fortement volatil, va se répartir rapidement dans l'air. N'est pas susceptible de se répartir dans les sédiments et la phase solide des eaux usées

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce produit n'est pas une substance PBT ou vPVB, ou n'en contient pas

### 12.6. Autres effets néfastes

Aucunes données complémentaires disponibles

## 13. Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

#### **Information générale**

L'élimination de ce produit, intermédiaires de production, résidus et sous-produits doit toujours être conforme aux dispositions légales en matière de protection environnementale et d'élimination des déchets et à toute exigence des autorités locales.

#### **Méthodes de traitement des déchets**

Éliminer les déchets dans un site d'élimination des déchets agréé selon les exigences de l'autorité locale d'élimination des déchets. Ne pas éliminer des déchets non-traités dans les égouts, à moins que ce ne soit en totale conformité avec les exigences des autorités locales de l'eau. Collecter les emballages usagés pour leur réutilisation ou leur recyclage.

## 14. Informations relatives au transport

### 14.1. Numéro ONU (UN number)

UN3175

### 14.2. Nom d'expédition des Nations unies (proper shipping name)

Solide contenant du liquide inflammable

### 14.3. Classe(s) de danger pour le transport (transport hazard classes)

Classe 4.1

### 14.4. Groupe d'emballage (packing group)

II

#### 14.4.1 Inner Packaging

Sachets Tri-complexe: PETP corona treated / PETP metal / PE (Coex)

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Aucun

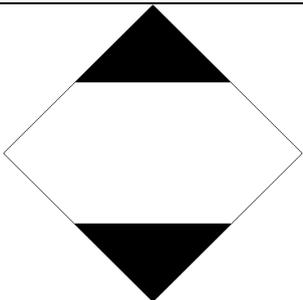
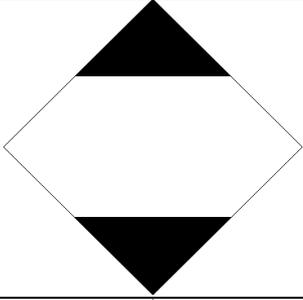
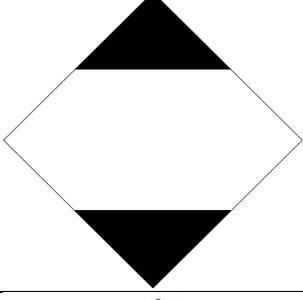
### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Aucun

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Aucun

GEKATEX déclare n'envoyer ce produit exclusivement qu'en Quantité Limitée ; dont voici l'étiquetage spécifique selon les différentes modes de transports.

<u>Information Réglementaires</u>	<u>Numéro ONU</u>	<u>Nom d'Expédition</u>	<u>Classe</u>	<u>Groupe de conditionnement</u>	<u>Etiquette</u>
Classification ADR / RID	UN 3175	Solide contenant du liquide inflammable (propane-2-ol)	4.1	II	
Classification ADNR	UN 3175	Solide contenant du liquide inflammable (propane-2-ol)	4.1	II	
IMDG Classification	UN 3175	Solide contenant du liquide inflammable (propane-2-ol)	4.1	II	
IATA Classification	UN 3175	Solide contenant du liquide inflammable (propane-2-ol)	4.1	II	

## 15. Informations sur Réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Législation UE** Règlement (UE) 2015/830 (28 mai 2015) modifiant le règlement CE 1907/2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les informations issues de l'évaluation de la sécurité chimique des substances présentes dans le produit sont intégrées dans les sections appropriées de la présente fiche de données de sécurité, chaque fois que nécessaire.

## 16. Informations Supplémentaires

Les Informations données dans la Fiche d'Information de l'Article correspondent au maximum de l'état de nos connaissances, de nos informations et de nos convictions à la date de sa publication. Les informations données sont conçues uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, la transformation, le stockage, le transport, l'élimination et la libération de manière sûre et non comme une garantie ni comme spécifications de qualité. Ces informations ne se rapportent qu'à la matière spécifiquement désignée et elles peuvent ne pas être valables pour de telles matières utilisées en combinaison avec toute autre matière ou dans tout procédé ou si la matière est altérée ou transformée, à moins que cela soit spécifié dans le texte.

Fin de document